

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers Question écrite n° 35054

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des greffiers au regard de leur régime indemnitaire et de leurs perspectives d'évolution de carrière. Ces personnels contribuent au bon fonctionnement de la justice dont ils constituent un rouage indispensable. Toutefois, ils ne bénéficient pas de la prime modulable apparemment réservée aux seuls greffiers affectés à l'administration centrale. Aucune mesure n'a, en outre, été prise pour leur permettre de bénéficier des dispositions applicables à la fonction publique pour la rémunération des heures supplémentaires. Il souhaiterait savoir s'il est prévu de remédier à cette situation, afin d'assurer aux greffiers une meilleure reconnaissance du rôle qui leur est dévolu.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Cette enveloppe va permettre la mise en oeuvre d'une modulation indemnitaire au mérite dont bénéficieront notamment les greffiers des services judiciaires. Les modalités de cette modulation indemnitaire n'ont pas été arrêtées définitivement dans l'attente de la concertation indispensable avec les syndicats de fonctionnaires. Cette concertation aura lieu dans les prochaines semaines. Il a été également décidé de prendre en compte les heures supplémentaires accomplies par les personnels des greffes dans le budget 2009. À cet effet, un projet de décret portant suppression des plafonds d'heures supplémentaires est en cours.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Lenoir

Circonscription: Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35054

Rubrique: Justice

Ministère interrogé : Justice Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9695 **Réponse publiée le :** 27 janvier 2009, page 819